Infos

Ville de Le Cheylas

Bulletin mensuel de novembre 2026

AGENDA

Jeudi 5 novembre à 18h30
Atelier - Mois de la rénovation énergétique
Maison de quartier de la Gare

Vendredi 6 novembre à 19h
Assemblée générale de la Gymnastique volontaire
Maison de quartier de la Gare

Samedi 7 novembre à 20h30
« Le gai mariage » par Graine d'humour
Salle des fêtes

Mercredi 11 novembre à 11h
Cérémonie de l'armistice de 1918
Monument aux morts

Samedi 14 novembre à 19h15
Conférence - Athenam
Maison de quartier

Samedi 14 novembre à 19h30
Soirée dansante du karaté club
Salle des fêtes

Vendredi 20 novembre à 19h
Soirée Beaujolais de Et si on sortait !
Maison de quartier

Samedi 21 novembre à partir de 13h30
Association Arcade - Awalédjan
Salle des fêtes

Vendredi 27 novembre à 18h
Assemblée générale de l'AAPPMA
Maison de quartier

Samedi 5 décembre de 14h à 18h
Téléthon
Gymnase

Samedi 12 décembre de 14h à 18h
Marché de Noël
Salle des fêtes

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES ARTICLES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE :
MARDI 17 NOVEMBRE

SUIVEZ-NOUS ! Scannez le QR Code pour retrouver le site de la ville, Instagram, Facebook, l'appli mobile... et même envoyer vos photos d'événements !

Objets trouvés

- Un porte-clés (club de foot) et une clé
- Une paire de lunettes de vue



Ces biens peuvent être récupérés au bureau de la police municipale, 92 rue de la Poste.

Directeur de la publication : Pierre BARUZZI - Directrice de la rédaction : Valérie Guglielmo-Viret
Imprimé en 1080 exemplaires par CINRA – 38100 Grenoble

Messages à nos seniors



Repas annuel

Dimanche 29 novembre
à la salle des fêtes

Le repas des seniors, réservé aux Cheylasiens de **66 ans et plus,** aura lieu le **dimanche 29 novembre à la salle des fêtes**.

Colis de fin d'année

Samedi 12 décembre
au marché de Noël

La distribution des colis de fin d'année aura lieu le **samedi 12 décembre lors du marché de Noël**, pour les personnes âgées de **66 ans et plus**.

Inscription obligatoire pour le repas et le colis via le formulaire qui a été **distribué dans les boîtes aux lettres**.

Fermeture exceptionnelle des services municipaux

Tous les services municipaux (crèche, bibliothèque, périscolaire, centre de loisirs, mairie) **seront fermés au public la matinée du mercredi 18 novembre.** Ouverture à partir de 14h l'après-midi, sauf la crèche qui sera fermée toute la journée.

Cérémonie du 11 novembre



Le conseil municipal, les anciens combattants, les pompiers, les enfants des écoles, la population sont invités à participer à la **cérémonie du 108e anniversaire de l'armistice de 1918** qui aura lieu :

Mercredi 11 novembre à 11h
au monument aux morts

ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS

Comment ça marche ?

POUR QUI ?

Service gratuit, réservé aux particuliers, habitant **Le Cheylas**

Pour les encombrants ménagers trop lourds ou volumineux pour un véhicule de tourisme ou les ordures ménagères

QUAND ?

Collecte le **dernier lundi** de chaque mois

COMBIEN ?

3 m³ maximum par collecte et par habitation

80 kg maximum par objet

Les encombrants doivent pouvoir être chargés à bras par 2 agents

1 Je m'inscris

Inscription obligatoire
auprès de la mairie :
04 76 71 71 90
ou via l'application mobile **Le Cheylas**

Indiquez vos coordonnées et la liste précise des objets à enlever

Seuls les objets déclarés seront collectés.

2 Je dépose

Où et quand déposer ?

Déposez vos encombrants :

- La **veille après 19 h** ou le **jour de la collecte dès 7h**
- En limite du domaine public, dans un endroit accessible au véhicule

Les agents ne sont pas autorisés à entrer dans les habitations.

Important

Les objets doivent être **sécurisés, facilement manipulables** et ne pas gêner les piétons ou les véhicules.

Si nécessaire :

- rabattre les clous,
- supprimer les bords tranchants

Ce qui est accepté



- ✓ **Gros électroménager** réfrigérateur, lave-linge, cuisinière…
- ✓ **Gros mobilier** canapé, fauteuil…

Ce qui n'est pas accepté

- ✕ Gravats
- ✕ Pneus
- ✕ Ordures ménagères
- ✕ Cartons
- ✕ Déchets dangereux
- ✕ Troncs et souches
- ✕ Déchets de travaux
- ✕ Chaudières et cuves
- ✕ Vitres et grands miroirs
- ✕ Objets trop lourds ou volumineux

les habitants ont la possibilité de déposer librement tous ces objets en déchèterie.

LE CHEYLAS

Samedi
05 Décembre
2026

14H - 18H
GYMNASE



ANIMATIONS LUDIQUES & SPORTIVES

ENTRÉE LIBRE

TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR

Ville de Le Cheylas

Buvette et petite restauration sur place

Organisé par la commission Animation & les Associations de la commune

LE CHEYLAS

Festivités de Noël

12 DÉCEMBRE 2026



À PARTIR DE 14H

MARCHÉ DE NOËL

- Créateurs et artisans locaux
- Associations cheylasiennes

ANIMATIONS

- Promenades en calèche
- Jeux en bois
- Maquillages
- Visite du Père-Noël

GOÛTER DE NOËL

- Vin chaud
- Chocolat chaud
- Brioches de La Tradition
- Papillottes

FEU D'ARTIFICE

18H15 PLACE DE LA TOUR

Ville de Le Cheylas

Animation offerte par le conseil municipal, organisée avec les services municipaux

A·R·C·A·D·E
une terre pour vivre

3E ÉDITION

AWALÉDJAN

ÉVÉNEMENT INTERCULTUREL SÉNÉGAL



ANIMATIONS POUR ENFANTS ✸ INITIATIONS DANSES
RESTAURATION ✸ BAR ✸ CONTE ✸ SOIRÉE DANSANTE

SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026

SALLE DES FÊTES ✸ LE CHEYLAS (38)

À PARTIR DE 13H30 ✸ PRIX LIBRE ✸ PENSER AU COVOITURAGE

Ville de Le Chevlas · Valgelon-La Rochette Savoie · Commune de SAINT-MAXIMIN 38530 · CRÊTS EN BELLEDONNE · MAIRIE DE BARRAUX · LA CHAPELLE BLANCHE · PORTE DE SAVOIE

Comment réduire ma consommation en maison individuelle ?

Atelier



nov. 5 — **Le Cheylas, maison de quartier** — **18h30**

Comment réaliser des économies d'énergie dans votre logement, du plus petit des éco-gestes aux travaux de rénovation globale, en passant par des postes de travaux bien ciblés.

Sur inscription

100% Gratuit

Animation organisée dans le cadre du

Mois de la rénovation énergétique

Novembre 2026

Programme des animations et inscriptions

Le GRÉSIVAUDAN communauté de communes

0801 902 138 Appel gratuit

www.le-gresivaudan.fr/mois-renovation

Animé par : AGEDEN

Ville de Le Cheylas

European Investment Bank — France Rénov' — République Française — ADEME — Agence nationale de l'habitat

Mutuelle santé prévoyance épargne entrenous c'est mutuel

Dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture des frais de santé pour les Cheylasiens, la commune du Cheylas a noué un partenariat avec la mutuelle Entrenous.

Le dispositif de complémentaire santé proposé s'adresse à tous les habitants et/ou à toute personne exerçant une activité professionnelle sur la commune.

PERMANENCES DE 14H À 17H, EN MAIRIE

Les vendredis 6, 13, 20 et 27 novembre

Rendez-vous au 09 69 39 73 38 – Tapez 2

Pour plus d'informations :

mutuellecommunale@mutuelle-entrenous.fr

https://mutuelle-entrenous.fr/mutuelle-communale

AG de l'AAPPMA

AAPPMA des 2 Rives

L'**AAPPMA des 2 rives** tiendra son **assemblée générale le vendredi 27 novembre 2026 à 18h**, à la maison de quartier.

À cette occasion, **des élections auront lieu pour renouveler le bureau** de l'association.

Fermeture exceptionnelle de la déchèterie du Cheylas

La déchèterie du Cheylas sera fermée du lundi 16 au samedi 28 novembre 2026 inclus, en raison de travaux visant à améliorer les conditions de travail des agents, grâce à la création de nouveaux locaux.

Pendant la fermeture, les usagers peuvent se rendre dans les déchèteries à proximité, munis de leur **carte d'accès habituelle** :

- **Pontcharra** – Imp. Denis Papin, ZI de Pré Brun
- **Le Touvet** – Chemin de l'Empereur

Cours de l'UICG

LE POLAR DANS TOUS SES ÉTATS !



Longtemps sous-estimé, le **polar est aujourd'hui reconnu comme un genre littéraire à part entière**. Roman d'énigme, roman noir, thriller… il se décline sous de nombreuses formes et reflète souvent les évolutions de notre société.

Que vous soyez amateur du genre ou simplement curieux de le découvrir, ce cours propose de parcourir **l'histoire des littératures policières**, leurs principaux courants, leurs auteurs incontournables et leurs thématiques récurrentes.

À travers l'étude de différents textes, vous découvrirez la richesse et la diversité du genre et apprendrez à distinguer ses grandes catégories. Vous comprendrez également comment le polar s'est imposé à travers le monde et pourquoi il connaît aujourd'hui un tel succès.

Cours de 6 × 2h : 55 €

Les lundis à 18h : 4 janvier, 18 janvier, 1er février, 1er mars, 15 mars et 26 avril

Maison de quartier – 385 route du Rompay, Le Cheylas

Avec Thierry Caquais, animateur et médiateur littéraire.

LE JAZZ ET SES COMPOSITEURS



L'histoire du jazz est souvent racontée à travers ses grands interprètes et chefs d'orchestre. Pourtant, **de nombreux compositeurs ont joué un rôle essentiel dans l'évolution de cette musique**, en faisant évoluer ses dimensions mélodiques, rythmiques et harmoniques.

De **Jelly Roll Morton à Duke Ellington, Thelonious Monk, Herbie Hancock ou Wayne Shorter**, ce cours vous invite à découvrir ces figures marquantes et de nombreux autres compositeurs qui ont contribué à construire l'histoire du jazz.

À travers l'écoute de différentes interprétations et des commentaires, vous découvrirez leurs univers et comprendrez ce qui fait l'originalité de leurs compositions.

Cours de 9 × 2h : 65 €

Les lundis à 15h : 16 et 30 novembre, 14 décembre, 11 et 25 janvier, 8 février, 8 et 22 mars, 5 avril

Maison de quartier – 385 route du Rompay, Le Cheylas

Avec Jacques Schneck, professeur de musique et pianiste de jazz.

Inscriptions :

Les inscriptions sont possibles jusqu'à **7 jours avant la première séance** pour les inscriptions en ligne avec paiement par carte bancaire, sur le site :

https://www.uicg.fr/inscriptions/formulaire-d-inscription-2026-2027.html

et jusqu'à **15 jours avant** pour les inscriptions par voie postale (cachet de la poste faisant foi).

UICG



Vous ne savez pas encore quelle voie choisir ? Vous hésitez entre fac, BTS, BUT, grande école ou école privée ? Vous recherchez une alternance ou un stage ?

Le **Salon de l'Étudiant 2026 à Grenoble** vous accompagne dans toutes vos démarches d'orientation.

Avec plus de **26 000 formations proposées sur Parcoursup**, il peut être difficile de s'y retrouver. Quelles formations sont accessibles ? Quelles sont les dates à retenir ? Comment formuler ses vœux et constituer son dossier ? Le salon est l'occasion de rencontrer des professionnels, d'échanger avec des étudiants et de bénéficier de conseils pour construire son projet. Les parents y trouveront également des informations pour accompagner leur enfant dans ses choix.

Renseignements et inscriptions : salon-de-l-etudiant-grenoble.salon.letudiant.fr



Vous poursuivez vos études après un **Bac+3** ou êtes déjà titulaire d'un **Bac+5** ? Le **Forum des Masters, Mastères spécialisés & MBA de Grenoble** vous permet de découvrir de nouvelles possibilités de spécialisation et d'affiner votre projet professionnel.

De nombreux acteurs de l'enseignement supérieur seront présents : **universités, grandes écoles de commerce et d'ingénieurs, IAE et centres de formation d'apprentis**. L'occasion de découvrir leurs cursus, de poser vos questions aux responsables de formation et aux étudiants ambassadeurs, mais aussi d'assister à des conférences consacrées à l'**alternance, aux critères de sélection et aux débouchés professionnels**.

Entrée gratuite sur inscription préalable sur le site de L'Étudiant.





Entrez en scène avec un stage de clown !



Envie d'explorer votre créativité, de jouer et de vous surprendre ? **La compagnie Thalie et Calliope vous propose un atelier de clown ouvert à toutes et à tous à partir de 17 ans**.

Animé par Claude Gavazzeni, de Manicomi Théâtre, cet atelier invite les participants à la découverte de son propre clown intérieur, ce personnage sensible, naïf, créatif nourri de nos émotions, de nos fragilités, de notre imaginaire, de notre expressivité.

Le déroulement du stage permettra à chacun de mettre en jeu cette part de nous même, singulière et précieuse, en complicité avec un partenaire et dans une ambiance bienveillante.

Aucune expérience préalable n'est nécessaire. Que vous soyez curieux de découvrir le clown ou déjà attiré par les arts de la scène, ce stage est l'occasion de partager un moment créatif et de faire de belles rencontres.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Dates : samedi 23 janvier 2027 de 14h à 18h30 et dimanche 24 janvier 9h 17h

Lieu : maison de quartier de la gare

Tarif : 65,00€

Le dimanche prévoir un repas sorti du sac (possibilité de réchauffer)

Contact / inscriptions :

Christian Rico : 06 23 81 81 52 ou par mail thalieetcalliope@gmail.com

Inscrivez vous vite, le nombre de places est limité pour permettre l'expression de chacun.

Soirée Dansante

Karaté club

Samedi 14 novembre 2026

Soirée animée par DJ Flo One !

Menu

Entrée : Terrine de campagne avec salade
Plat : Poulet basquaise avec du riz
Plat enfant : Lasagnes
Fromage
Dessert : Entremets poire caramel

Salle des fêtes
Rue du stade, 38 570 Le Cheylas

Tarifs

Adultes à partir de 13 ans : 28 €
Enfants de 5 à 12 ans : 12 €
Enfants de moins de 5 ans : Gratuit

Inscriptions

Par mail : karatecheylasadrets@hotmail.fr ou par téléphone : 06 88 22 09 73







Graine d'Humour
Troupe de théâtre

LE GAI MARIAGE

Une comédie de Gérard Bitton et Michel Munz
Mise en scène : Claude Gavazzeni

7 NOVEMBRE 20H30

Salle des fêtes du Cheylas

10 € Gratuit -16 ans

Au profit de Soleil Rouge, des clowns à l'hôpital

DU RIRE POUR UNE BELLE CAUSE !

Association du Cheylas depuis 40 ans, la troupe Graine d'Humour jouera Le Gai Mariage, qui avait déjà rencontré un beau succès lors de sa précédente représentation.
Les recettes seront reversées à l'association Soleil rouge, qui depuis 20 ans permet à des clowns professionnels d'intervenir auprès des enfants hospitalisés et de leurs parents au CHU Grenoble-Alpes, plusieurs fois par semaine tout au long de l'année.

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

1. **Modification des membres désignés siégeant aux commissions municipales**

Le conseil municipal a approuvé la modification de la composition de la commission environnement, cadre de vie et comités de quartier, placée sous la responsabilité de Gérard MARTINEZ. Membres : Sébastien PLISSON, Karim DALIBEY, Christel METAY, Amina GHAFIR, Pierre COMBAZ, Denis PETRIER, Alexandre BADETTI, Patrice ROI, Maeva CABARROQUE.

Vote : adoptée à l'unanimité.

2. **Enquête recensement de la population 2027 – Recrutement d'agents recenseurs à temps non complet et désignation d'un coordonnateur communal**

Le conseil municipal décide de créer quatre emplois d'agents recenseurs à temps non complet pour assurer le recensement de la population, qui se déroulera de janvier à février 2027. Il fixe leur rémunération selon les modalités présentées, incluant les feuilles de logement, bulletins individuels, formations et forfaits de déplacement. Il désigne également un coordonnateur principal et prévoit une revalorisation ponctuelle de sa rémunération pour tenir compte de ses missions supplémentaires.

Vote : adoptée à l'unanimité.

3. **Garantie d'emprunt accordée à la Société dauphinoise pour l'habitat – contrat de prêt n° 189367 (Caisse des dépôts et des consignations) – Opération « Le Cheylas – Le Mojomad – 30 logements locatifs sociaux »**

Le conseil municipal accorde à la Société dauphinoise pour l'habitat une garantie à hauteur de 50 % d'un prêt de 3 492 021 €, destiné à financer la construction de 30 logements locatifs sociaux au Cheylas, l'autre moitié étant garantie par la communauté de communes Le Grésivaudan.
La garantie communale porte ainsi sur un montant maximal de 1 746 010,50 € et couvre la durée totale du prêt. La commune s'engage notamment à se substituer à l'emprunteur en cas d'impayé et à prévoir les ressources nécessaires au règlement des sommes dues.

Vote : adoptée à la majorité – 18 voix POUR, 1 abstention.

4. **Autorisation donnée au maire de signer l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'ouvrage relatif à l'aménagement du secteur du Clos des Grandes Vignes**

Le conseil municipal approuve la prorogation du contrat de maîtrise d'ouvrage avec Isère Aménagement – ELEGIA jusqu'au 1er trimestre 2028, en raison des retards pris par les promoteurs. L'avenant prévoit une nouvelle répartition de la rémunération sur les exercices 2026 à 2028 et une augmentation de 32 451 € HT, portant le montant total du contrat à 269 081 € HT. Il autorise également le maire à signer l'avenant et les documents nécessaires à son exécution.

Vote : adoptée à l'unanimité.

5. **Approbation et signature de la convention de participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Crolles**

Le conseil municipal approuve la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Crolles, auquel sont rattachées les écoles communales. Pour l'année 2026, cette contribution est fixée à 0,77 € par élève, soit 154 € pour 200 élèves. Il autorise le maire à signer la convention correspondante et prévoit l'inscription des crédits au budget 2026.

Vote : adoptée à l'unanimité.

6. **Constitution d'une servitude de réseau de chauffage sur une parcelle du domaine privé de la commune - PARCELLE SECTION B n°2738**

Le conseil municipal autorise la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle communale section B n° 2738 afin de permettre à la société ELEGIA Réalisations, cogérante de la SCCV des Alpes, de raccorder les bâtiments A, B et C du programme immobilier « Beauvillage » au réseau de chauffage. La servitude sera formalisée par acte notarié, qui précisera les droits et obligations de chaque partie. Le maire ou son représentant est autorisé à signer les documents nécessaires.

Vote : adoptée à l'unanimité.

7. Approbation et signature de la convention handicap inclusif au Cheylas, entre la Ville, la CCLG, l'AFIPH et la SDH

Le conseil municipal approuve la convention de partenariat visant à développer l'habitat inclusif au Cheylas, avec la mise à disposition de dix logements sociaux adaptés répartis entre les opérations « Les Terrasses du Salin » et « Les Terrasses de Maurienne ».

L'AFIPH assurera l'élaboration et la coordination du projet de vie sociale et partagée, tandis que la SDH restera le bailleur des logements. La commune mobilisera ses réservations de logements au bénéfice du projet et participera à son suivi et à son évaluation.

Vote : adoptée à l'unanimité.

8. Renouvellement de l'adhésion à la certification de la gestion forestière durable des forêts PEFC

Le conseil municipal approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune à la certification PEFC pour une durée de cinq ans, couvrant les 29,32 hectares de forêt communale concernés. Cette certification vise à garantir une gestion forestière durable et à valoriser les bois communaux, faciliter l'accès aux aides publiques et soutenir la filière locale. La commune s'engage à régler la cotisation annuelle prévue de 88,11 € et autorise la signature des documents nécessaires.

Vote : adoptée à l'unanimité.

9. Approbation et signature de la convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat de gaz naturel – Territoire énergie 38

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes coordonné par TE38 pour l'achat de gaz naturel et de services associés, afin de mutualiser les besoins et d'obtenir des conditions d'achat plus avantageuses.

Il approuve la convention constitutive, conclue pour une durée indéterminée, et autorise le coordonnateur à signer, notifier et exécuter les marchés pour le compte de la commune, sous réserve de l'inscription des dépenses au budget. Les agents habilités pourront également recueillir les données de consommation énergétique nécessaires à l'exécution du groupement.

Vote : adoptée à l'unanimité.

10. Approbation de la convention de coopération décentralisée entre les communes du Nord, la commune de Bandafassi au Sénégal et l'association ARCADE « Une Terre pour Vivre » pour la période 2027-2030

Le conseil municipal approuve la poursuite, pour quatre ans (2027-2030), du partenariat de coopération décentralisée entre les sept communes du Nord, la commune de Bandafassi au Sénégal et l'association ARCADE « Une Terre pour Vivre ».

Cette coopération vise à accompagner les projets de développement local de Bandafassi et à favoriser les échanges entre les populations, les élus et les acteurs des deux territoires. L'association ARCADE assurera la maîtrise d'œuvre des actions retenues ainsi que la gestion des financements dédiés.

La commune du Cheylas contribuera à hauteur de 12 000 € par an, sous forme de subvention à l'association, sous réserve de l'inscription des crédits au budget communal. Elle conservera également son rôle de commune leader, chargée notamment de déposer les demandes collectives de subventions et de percevoir puis reverser les financements obtenus. Cette fonction n'entraîne aucun engagement financier supplémentaire : la participation du Cheylas reste limitée au montant annuel voté par son conseil municipal.

Vote : adoptée à l'unanimité.